

Intitulé  
La Bienveillance en ESMS.  
Approche juridique.

Référence  
FOR 402

Public ciblé  
Tous les professionnels  
travaillant dans le secteur  
médico-social.

Intervenant:  
Juriste droit et santé

Prérequis  
Aucun

Lieu  
• À Mende en inter  
• Sur l'établissement en intra

Durée  
• 1 Journée  
• 7 Heures de formation

Prix Inter / par personne \*  
269€ / jour / personne

Prix Intra / hors frais annexes  
1500€ / Hors frais annexes

\*Net de TVA par décision d'exonération de la  
DIRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

# Formation

## La Bienveillance en ESMS. Approche juridique.

### Objectifs opérationnels

- Transposer les principes de bienveillance dans les projets et les pratiques d'intervention.
- Identifier et mettre en oeuvre les améliorations nécessaires : formation, traçabilité, culture du risque et évaluation..
- Connaître les modalités de remontées d'information et/ou signalements aux Autorités compétentes : Parquet et Autorités Administratives et maîtriser les éléments de communication.

### Objectifs pédagogiques

- S'appropriier le concept de la bienveillance selon le code de l'action sociale et des familles, et les recommandations de la HAS.
- Développer une posture professionnelle, individuelle et collective, de prévention et de gestion des risques.

### Contenu

- Les fondements théoriques, juridiques, philosophiques et éthiques de la bienveillance.
- De la prévention de la maltraitance à la promotion de la bienveillance.
- La bienveillance en établissement ou service social et médico-social : Mise en œuvre du concept et mode opératoire.
- La place l'utilisateur.
- Le traitement des situations de maltraitance, la place de l'équipe et de la direction.

### Évaluation des résultats

ATL Formation met en œuvre un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la progression des acquis des participants, et d'adapter l'intervention. Pour ce faire, les outils et méthodes à disposition sont :

- Une auto-évaluation initiale de connaissance/compétences : qui permet à chacun de se situer dans sa pratique professionnelle et de cibler ses objectifs et ses besoins en formation.
- Une évaluation par objectif : à la fin de chaque objectif pour mesurer l'acquisition des compétences.